

Gestion des déchets

La commune de Pégomas appartient à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), qui a la compétence en matière de collecte et traitement des déchets.

Le traitement des déchets est une compétence qui a été déléguée à UNIVALOM et au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED).

Ainsi, les missions du Pays de Grasse recouvrent notamment :

- La mise à disposition pour les particuliers de conteneurs et de sacs jaunes de collecte (suivant la commune de résidence et le type de collecte en place sur le secteur),
- La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, tri sélectif) en régie directe et par des marchés publics de prestations de service,
- L'aménagement des abris et locaux à conteneurs,
- La collecte des encombrants sur rendez-vous pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite,
- La mise à disposition d'un numéro gratuit afin d'accompagner les habitants dans la gestion de l'ensemble de leurs déchets.

Par ailleurs, afin d'ajuster au mieux le coût de la collecte des déchets sur son territoire, la redevance spéciale a été instaurée pour les professionnels. Dans ce cadre, les entreprises, commerçants et artisans peuvent bénéficier de services de collecte sous conditions (tri sélectif, ordures ménagères, cartons, films plastiques).

Déchets ménagers

Le Pays de Grasse a doté son territoire d'un vaste dispositif de tri sélectif permettant aux habitants de valoriser l'ensemble de leurs emballages ménagers recyclables :

- Conteneur ou sac jaune : *bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, papiers, cartons, emballages métalliques, pots, tubes, barquettes, films, sacs et sachets.*
- Bac ou colonne bleue : *journaux, magazines, livres, prospectus, publicités, catalogues, annuaires, papier cadeau, enveloppes.*
- Bac ou colonne vert : *bouteilles en verre, pots et bocaux en verre.*
- Ordures ménagères.

Des composteurs individuels sont disponibles pour les habitants qui en font la demande auprès de la mairie.

La commune de Pégomas dispose de la collecte des déchets ménagers (2 fois par semaine) et de la collecte sélective 1 fois par semaine.

La commune est également équipée de bornes destinées aux vêtements et aux verres et de 5 bornes enterrées place du Logis sur le centre-ville.

Volumes collectés :

Les volumes collectés en 2013 sur la commune de Pégomas se répartissent comme suit :

- Déchets ménagers en collecte sélective : 5 047 tonnes.
- Déchets ménagers en ordures ménagères résiduelles : 39 492 tonnes.

Déchetteries

Les déchetteries permettent aux habitants de déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : déchets encombrants, produits toxiques, inflammables, polluants, déchets verts, gravats, ferrailles, ect.

Les habitants du Pays de Grasse disposent d'un maillage de 12 déchetteries réparti de manière rationnelle sur le bassin Cannes-Grasse et accessible gratuitement. Elles permettent de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets.

Une de ces déchetteries est située sur le territoire communal sur la route de la Fénerie.

Compostage

En partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse met à la disposition des habitants qui possèdent un jardin, des composteurs individuels afin de valoriser leurs déchets fermentescibles ménagers (déchets de jardin, de cuisine et ménagers).

Ces composteurs individuels sont disponibles via un bon de commande.

Des formations gratuites sont également proposées par le Pays de Grasse afin d'améliorer les connaissances sur le processus de compostage.

LombriCompostage

En partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse met à la disposition des habitants qui ne possèdent pas de jardin, des lombricomposteurs afin de valoriser leurs déchets organiques ménagers.

Ces composteurs individuels sont disponibles via un bon de commande.

Des formations gratuites sont également proposées par le Pays de Grasse afin d'améliorer les connaissances sur la technique du lombricompostage domestique.

Textiles

Les textiles doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques, où ils seront valorisés dans des filières de recyclage spécifiques : vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie et accessoires, etc.

74 bornes de collecte des textiles sont implantées sur le Pays de Grasse.